

ASSOCIATION E.E.I.F.

ECLAIREUSES ECLAIREURS ISRAELITES DE FRANCE

27, avenue de Ségur
75007 PARIS

SIRET : 784 313 462 00011

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

AB CONSULTING

ASSOCIATION E.E.I.F. ECLAIREUSES ECLAIREURS ISRAELITES DE FRANCE

27, avenue de Ségur
75007 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée Générale de l'association E.E.I.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION E.E.I.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

AB CONSULTING

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

AB CONSULTING

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2026

**Le commissaire aux comptes,
SARL AB CONSULTING**



Laurent ABERGEL
Gérant
Commissaire aux Comptes

Bilan et Resultat Association ANC2022 06

EEIF

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)							
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Frais de développement							
. Donations temporaires d'usufruit							
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		30 687	30 687				
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
. Terrains		206 480		206 480	4,76	206 480	4,98
. Constructions		1 410 958	64 649	1 346 309	31,02	1 326 030	31,95
. Installations techniques, matériel & outillage industriels		8 017	3 222	4 795	0,11	365	0,01
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Immobilisations financières							
. Participations							
. Créances rattachées à des participations							
. Autres titres immobilisés							
. Prêts							
. Autres immobilisations financières		19 071		19 071	0,44		
TOTAL (II)		1 675 213	98 558	1 576 655	36,32	1 532 875	36,93
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours		41 229		41 229	0,95	5 102	0,12
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés		125 842		125 842	2,90	243 532	5,87
. Créances reçues par legs ou donations							
. Autres créances		291 283		291 283	6,71	160 084	3,85
Charges constatées d'avance		25 725		25 725	0,59	2 318	0,05
Valeurs mobilières de placement		22 729		22 729	0,52	15 850	0,38
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		2 257 212		2 257 212	52,00	2 190 563	52,78
TOTAL (III)		2 764 020		2 764 020	63,68	2 617 450	63,07
Frais d'émission des emprunts (IV)							
Primes de remboursement des emprunts (V)							
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		4 439 233	98 558	4 340 674	100,00	4 150 325	100,00

EURO EXPERTISE COMPTABLE

EEIF

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	152	0,00	152	0,00
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	-370 564	-8,53	-468 129	-11,27
Excédent ou déficit de l'exercice	725 198	16,71	97 564	2,35
Situation nette (sous total)	354 786	8,17	-370 412	-8,91
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	354 786	8,17	-370 412	-8,91
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	445 628	10,27	488 884	11,78
TOTAL (II)	445 628	10,27	488 884	11,78
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 953 497	68,04	2 964 583	71,43
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	471 882	10,87	955 010	23,01
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	66 248	1,53	93 272	2,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	48 634	1,12	18 988	0,46
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	3 540 261	81,56	4 031 853	97,15
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 340 674	100,00	4 150 325	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

EURO EXPERTISE COMPTABLE

EEIF

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations		385 065		6,39		422 841		6,92		-37 776		-8,92	
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services		4 307 894		71,50		4 150 326		67,95		157 568		3,80	
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		652 797		10,83		574 959		9,41		77 838		13,54	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable		-2 042		0,02						-2 042		N/S	
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels		340 242		5,65		552 824		9,05		-212 582		38,44	
- Mécénats		26 867		0,45		23 112		0,38		3 755		16,25	
- Legs, donations et assurances-vie		43 256		0,72		16 054		0,26		27 202		169,44	
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions						105 559		1,73		-105 559		-100,00	
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles													
Utilisations des fonds dédiés													
Autres produits		264 353		4,39		3 347		0,05		261 006		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)		6 018 433		99,89		5 849 021		95,76		169 412		2,90	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises		44 380		0,74						44 380		N/S	
Variations stocks		-36 127		0,59						-36 127		N/S	
Autres achats et charges externes		4 634 261		76,91		5 029 806		82,34		-395 545		-7,85	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés		14 940		0,25		37 790		0,62		-22 850		-60,46	
Salaires et traitements		285 471		4,74		258 815		4,24		26 656		10,30	
Cotisations sociales		100 960		1,68		103 593		1,70		-2 633		-2,53	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		41 497		0,69		31 442		0,51		10 055		31,98	
Dotations aux provisions													
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles													
Reports en fonds dédiés													
Autres charges		197 237		3,27		85 023		1,39		112 214		131,98	
Total des charges d'exploitation (II)		5 282 619		87,67		5 546 469		90,80		-263 850			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		735 814		12,21		302 553		4,95		433 261		143,20	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participation													
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé													
Autres intérêts et produits assimilés		6 848		0,11		7 836		0,13		-988		-12,60	
Reprises sur dépréciations et provisions													
Différences positives de change													
Produits des immobilisations financières cédées													
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						2 075		0,03		-2 075		-100,00	
Total des produits financiers (III)		6 848		0,11		9 911		0,16		-3 063		-30,90	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées		17 464		0,29		18 974		0,31		-1 510		-7,95	
Différences négatives de change													
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées													

EURO EXPERTISE COMPTABLE

EEIF

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue 12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)	17 464	0,29	18 974	0,31	-1 510	-7,95
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-10 617	-0,17	-9 063	-0,14	-1 554	-17,14
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	725 198	12,04	293 490	4,80	431 708	147,09
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			249 298	4,08	-249 298	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			445 223	7,29	-445 223	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-195 926	-3,20	195 926	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	6 025 281	100,00	6 108 230	100,00	-82 949	-1,35
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 300 083	87,96	6 010 666	98,40	-710 583	-11,81
EXCEDENT OU DEFICIT	725 198	12,04	97 564	1,60	627 634	643,30
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	347 448		347 448			
Prestations en nature						
Bénévolat	2 425 960		2 470 068			
TOTAL	2 773 408		2 817 516			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature	437 585		439 931			
Personnel bénévole	2 335 823		2 377 585			
TOTAL	2 773 408		2 817 516			

EURO EXPERTISE COMPTABLE

Annexe association

PREAMBULE

- Les EEIF sont une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, membre fondateur de la Fédération du Scoutisme Français, qui exerce ses activités d'éducation informelle auprès des jeunes de 7 à 25 ans. Elle rassemble près de 5000 membres, répartis en France et à l'étranger dont 600 cadres bénévoles.

Les activités régulières de l'association, les événements, les actions solidaires et les projets du mouvement ainsi que la **formation** des cadres bénévoles, sont pilotées et coordonnées au niveau national par le Centre National.

Le Centre National regroupe une équipe de permanents, dirigée par Jérémy Hourri, Commissaire Générale du mouvement.

De 14 ans à 23 ans, les cadres bénévoles suivent un parcours de formation des cadres, sous forme de stages (durée 5 à 8 jours en résidentiel), de WE et de sessions de formation (jusqu'à une journée) en présentiel ou à distance.

Les animateurs expérimentés participent à STAM, programme de formation continue dédié à l'identité juive.

Au niveau local, et dans chacun des 45 **groupes locaux** existants, des activités pédagogiques et de loisirs sont organisées pour les jeunes de 8 à 16 ans, un dimanche sur 2 tout au long de l'année, encadrés par les cadres bénévoles des EEIF et 1 à 2 week-ends / an.

Chaque année, les EEIF organisent pour chaque tranche d'âge plus de 50 camps scouts au total (1 semaine en hiver et 3 semaines en été), rassemblant plus de 3500 jeunes. De plus, 10 voyages pour les jeunes de 16-17 ans essentiellement à l'étranger pour plus de 250 jeunes (découverte du pays, des communautés juives et actions solidaires)

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 340 674,45 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 725 197,75 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/06/2026 par les dirigeants.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Evénements significatifs
- Evénements postérieurs à l'exercice

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE 2025

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par les dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au PCG, du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux règlement ANC n° 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

- **Stocks de marchandises** : ils sont évalués suivant la méthode « CUMP ».

- **Produits** : les subventions, cotisations, dons et autres produits sont enregistrés à la date de l'encaissement puis ajustés à la clôture de l'exercice par rapport au montant acquis ou alloué par l'intermédiaire d'un compte « produits à recevoir ».

Camps

Les comptabilités des camps d'été et d'hiver sont saisies à l'appui des pièces justificatives fournies par les chefs de camps.

En cas d'absence de ces justificatifs, la saisie est faite sur la base des mouvements de trésorerie apparaissant sur les relevés bancaires des différents camps.

Groupes locaux

Les comptabilités des groupes locaux sont saisies à l'appui des pièces justificatives transmises par les responsables des groupes locaux.

En cas d'absence de ces justificatifs, la saisie est faite sur la base des mouvements de trésorerie apparaissant sur les relevés bancaires des différents groupes locaux.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires

L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06.

Les contributions en nature recensées n'ont donné lieu à aucune comptabilisation et sont :

- le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'entité, les animateurs et les formateurs-bénévoles.
- les prestations en nature : mise à disposition gratuite des biens et des prestations

Fonds dédiés

Conformément au règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes des personnes morales de droit privé à but non lucratif, les fonds dédiés sont comptabilisés comme suit :

- À la clôture de l'exercice, la quote-part des ressources affectées non utilisée est inscrite en fonds dédiés au passif du bilan.
- Lors de l'exercice suivant, au fur et à mesure de la réalisation des actions correspondantes, les dépenses engagées viennent en diminution des fonds dédiés, par imputation sur le compte de charge concerné et reprise corrélative en produit (compte 789 – Report des fonds dédiés).

Changement de réglementation comptable

L'application du nouveau règlement comptable ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 à compter du 1er janvier 2025 constitue un changement de méthode comptable. L'application de ces nouvelles méthodes a entraîné une incidence sur le résultat de l'exercice, dont les principaux effets sont les suivants :

Analyse comparative

	2025	2024 retraité ANC 2022-06	2024 publié
Résultat exceptionnel	0	0	-195 926
Résultat d'exploitation	735 814	106 627	302 553
Résultat net	725 198	97 564	97 564

Ces incidences résultent exclusivement de changements de présentation et de classification, sans modification du résultat global de l'association.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

L'exercice 2025 constitue le premier exercice complet des nouvelles équipes dirigeantes, marqué par une refonte en profondeur des processus d'inscription et de gestion des paiements. Désormais, l'ensemble des règlements s'effectue exclusivement par carte bancaire, mettant fin au recours aux espèces et chèques auprès des équipiers.

Un système de paiement échelonné a été mis en place, adapté aux dates de chaque camp, ce qui a permis de réduire quasi intégralement les paiements intervenus après le début des sessions.

Par ailleurs, le dispositif de bourses a été restructuré : les familles procèdent au règlement dès l'inscription, le remboursement de la bourse n'intervenant qu'après validation du dossier et confirmation de l'éligibilité.

Enfin, les inscriptions annuelles sont désormais obligatoires pour bénéficier d'un accès prioritaire aux camps. Ce changement s'est accompagné d'une meilleure exploitation d'AssoConnect, avec un regroupement de l'ensemble des camps au sein d'un même groupe d'événements et un chargement direct des listes de priorité dans chaque événement, assurant ainsi un suivi plus rigoureux et centralisé.

Sur le plan financier, l'exercice a bénéficié d'une hausse des subventions perçues, contribuant à l'amélioration de l'équilibre global de l'association. Les camps, quant à eux, affichent un résultat globalement bénéficiaire pour la première fois depuis plusieurs années.

Dépenses non ventilées

Le montant des dépenses engagées sur l'exercice sans pièces justificatives fournies en comptabilité s'élève en 2025 à 94 K€ représentant 1.78% des charges d'exploitation contre 405 K€ en 2024 représentant 7.30% des charges d'exploitation. Ces dépenses comptabilisées concernent essentiellement des dépenses relatives aux activités des camps.

Evènements postérieurs à l'exercice

Néant

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	30 686			30 686
Immobilisations corporelles	1 578 506	66 205	19 256	1 625 455
Immobilisations financières		19 071		19 071
TOTAL	1 609 192	85 276	19 256	1 675 212

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	30 687			30 687
TOTAL I	30 687			30 687
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	34 107	27 531		61 638
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	5 693	12 228	14 910	3 011
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	5 830	1 738	4 346	3 222
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	45 631	41 497	19 257	67 871
TOTAL GENERAL (I+II)	76 318	41 497	19 257	98 558

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	5 102	36 127		41 229
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	5 102	36 127		41 229

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	125 842	125 842	
Autres créances	291 283	291 283	
Charges constatées d'avance	25 725	25 725	
TOTAL	442 850	442 850	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	137 438
Autres produits à recevoir	
TOTAL	137 438

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	152				152
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-468 129	97564			-370 564
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	97 564	-97564	725 197		725 197
Dont générosité du public					
Situation nette	-370 412	0	725 197		354 786
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	-370 412	0	725 197		354 786
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit (trésorerie)	2115324	2115324		
Emprunts bancaires	838172	115 123	306 213	416 836
Fournisseurs	471 882	471 882		
Dettes fiscales et sociales	66 248	66 248		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 363	2 363		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 493 990	2 770 940	306 213	416836

Compte de résultat par origine et destination — Exercice 2025

Établi conformément au règlement ANC n° 2018-06 (montants en euros)

A — PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 — PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	385 065,00 €	385 065,00 €	422 841,00 €	422 841,00 €
1.2 Dons, legs et mécénat		0,00 €		0,00 €
– Dons manuels	365 066,88 €	365 066,88 €	552 824,00 €	552 824,00 €
– Legs, donations et assurances-vie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
– Mécénat	20 000,00 €	20 000,00 €	23 112,00 €	23 112,00 €
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 — PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie – Subventions privées	652 797,37 €		522 138,00 €	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	4 477 047,50 €		4 412 881,00 €	
3 — SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	109 250,00 €		52 821,00 €	
4 — REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0,00 €		105 559,00 €	
5 — UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS (report)	16 054,00 €		16 054,00 €	
TOTAL DES PRODUITS	6 025 280,75 €	770 131,88 €	6 108 230,00 €	998 777,00 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1 — MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
– Actions réalisées par l'organisme	3 942 121,62 €	506 130,41 €	4 755 817,81 €	728 009,14 €
– Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
– Actions réalisées par l'organisme	562 219,95 €	225 494,87 €	664 233,69 €	220 829,01 €
– Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 — FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0,00 €		14 187,00 €	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT	754 244,55 €	38 506,59 €	544 986,50 €	49 938,85 €
4 — DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	41 496,88 €		31 442,00 €	
5 — IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	0,00 €		0,00 €	
6 — REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	5 300 083,00 €	770 131,88 €	6 010 665,00 €	998 777,00 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	725 197,75 €		97 565,00 €	

Compte de résultat par origine et destination — Exercice 2025 (suite)

Partie B — Contributions volontaires en nature

B — CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 — CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
Bénévolat	2 425 959,68 €	2 425 959,68 €	2 470 068,03 €	2 470 068,03 €
Prestations en nature	347 448,00 €	347 448,00 €	347 448,00 €	347 448,00 €
Dons en nature	0,00 €		0,00 €	
2 — CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3 — CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	2 773 407,68 €	2 773 407,68 €	2 817 516,03 €	2 817 516,03 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1 — CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	1 523 769,38 €	1 523 769,38 €	1 754 633,37 €	1 754 633,37 €
Réalisées à l'étranger	812 054,70 €	812 054,70 €	622 951,15 €	622 951,15 €
2 — CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS				
	26 730,00 €	26 730,00 €	27 216,00 €	27 216,00 €
3 — CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
	410 853,60 €	410 853,60 €	412 715,52 €	412 715,52 €
TOTAL	2 773 407,68 €	2 773 407,68 €	2 817 516,03 €	2 817 516,03 €

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public — Exercice 2025

Loi n° 91-772 du 7 août 1991 — règlement ANC n° 2018-06 (montants en euros)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Ex. 2025	Ex. 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	Ex. 2025	Ex. 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	385 065,00 €	422 841,00 €
– Actions réalisées par l'organisme	506 130,41 €	728 009,14 €	1.2 Dons, legs et mécénats		
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			Dons manuels	365 066,88 €	552 824,00 €
1.2 Réalisées à l'étranger			– Legs, donations et assurances-vie	0,00 €	0,00 €
– Actions réalisées par l'organisme	225 494,87 €	220 829,01 €	– Mécénats	20 000,00 €	23 112,00 €
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	38 506,59 €	49 938,85 €			
TOTAL DES EMPLOIS	770 131,88 €	998 777,00 €	TOTAL DES RESSOURCES	770 131,88 €	998 777,00 €
4 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 – REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0,00 €	0,00 €
5 – REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			3 – UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	0,00 €	0,00 €
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €
TOTAL	770 131,88 €	998 777,00 €	TOTAL	770 131,88 €	998 777,00 €

Ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)	Exercice 2025	Exercice 2024
Ressources reportées en début d'exercice (hors fonds dédiés)		
(+) Excédent ou (–) insuffisance de la générosité du public de l'exercice		
(–) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
Ressources reportées en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	0,00 €	0,00 €

Contributions volontaires en nature

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Ex. 2025	Ex. 2024		Ex. 2025	Ex. 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – CONTRIB. VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 – CONTRIB. VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France	1 523 769,38 €	1 754 633,37 €	Bénévolat	2 425 959,68 €	2 470 068,03 €
Réalisées à l'étranger	812 054,70 €	622 951,15 €	Prestations en nature	347 448,00 €	347 448,00 €
2 – CONTRIB. VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	26 730,00 €	27 216,00 €	Dons en nature	0,00 €	0,00 €
3 – CONTRIB. VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	410 853,60 €	412 715,52 €			
TOTAL	2 773 407,68 €	2 817 516,03 €	TOTAL	2 773 407,68 €	2 817 516,03 €

Pour mémoire — Fonds dédiés liés à la générosité du public	Exercice 2025	Exercice 2024
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	488 884,00 €	504 938,00 €
(–) Utilisation	16 054,00 €	16 054,00 €
(+) Report	0,00 €	0,00 €
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	472 830,00 €	488 884,00 €

Commentaires du compte d'emploi des ressources (CER)

Le compte d'emploi des ressources décrit l'utilisation des fonds issus de la générosité du public (dons, legs), hors subventions publiques ou privées qui, en régime nominal, représentent quant à elles avec les adhésions la majeure partie des ressources de l'association.

Pour 2025, l'ensemble des ressources issues de la générosité du public collectées sur l'exercice a été intégralement consommé. Sur les 770 k€ de ressources collectées, les ressources collectées auprès du public représentent 13 % des ressources totales. Le CER met en face de chaque mission de l'association la part des ressources issues de la générosité du public ayant permis son financement. L'action de solidarité HSP, le parrainage et bourses des camps et de la formation, ainsi que la générosité du public auprès des groupes locaux et l'organisation des camps en été et en hiver sont les missions d'affectation de la consommation des dons, à hauteur de 506 k€ pour les missions réalisées en France et 225 k€ pour les missions réalisées à l'étranger. Il est à noter que l'affectation du pourcentage des ressources issues de la générosité du public aux frais de fonctionnement est maintenue à 5 %. En effet, les donateurs effectuent leurs contributions dans l'objectif de la réalisation des missions sociales du mouvement. Ces dons servent ainsi à financer en grande partie ces missions.

En 2025, les comptes de résultat des EEIF valorisent le bénévolat (activité des cadres bénévoles du mouvement tout au long de l'année, vital pour la vie d'un mouvement de jeunesse scout), la mise à disposition des locaux occupés par les EEIF au 27 avenue de Ségur ainsi que ceux des Groupes locaux, et les prestations informatiques. Ces éléments sont donc pris en compte dans le CER 2025.

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

Etat du contributeur	montant total des avantages et des ressources
EMIRATS ARABES UNIS	8 439€
Autriche	65€
Belgique	4 781€
CANADA	2 750€
SUISSE	11 350€
Chine	1 720€
Allemagne	3 535€
Estonie	1 140€
Espagne	5 836€
GRANDE BRETAGNE	29 353€
HONG KONG	3 305€
ISRAEL	18 315€
Italie	5 435€
Luxembourg	23 005€
MAROC	1 345€
MAURICE	2 080€
Pays-Bas	1 090€
Panama	955€
Portugal	95€
ETATS-UNIS	34 975€
TOTAL	160 714€